

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Bonjour ! Tout ceci est un peu aride, et nous pensons même un peu inutile, entre personnes de bonne volonté. Mais certains problèmes vécus par d'autres loueurs nous incitent à insérer cette page. Merci de bien vouloir la lire : vous y trouverez, par delà un « contrat » dont nous n'espérons pas avoir besoin, quelques renseignements utiles pour bien vivre votre séjour dans nos gîtes.

DUREE DE LA LOCATION

Elle est convenue avec le propriétaire.

Location à la semaine : pour une bonne coordination (préparation du gîte pour les locataires suivants), l'arrivée doit s'effectuer le jour dit après 16 h, et le départ le même jour de la semaine suivante avant 11 h.

A l'issue du séjour et sauf accord du propriétaire, le locataire en pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

CAPACITE D'ACCUEIL

Le nombre de locataires est déterminé au départ ; toute personne supplémentaire doit être signalée. Les invités occasionnels sont les bienvenus ; le locataire doit cependant être présent sur les lieux, et sera responsable des problèmes éventuels causés par ses invités. Ceux-ci ne peuvent rester dormir, sauf accord préalable du propriétaire.

RESERVATION ET PAIEMENT

La réservation devient effective dès que le locataire aura fait parvenir au propriétaire l'acompte demandé et le contrat signé. Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée.

CAUTION

Nous avons fait le choix de ne pas demander de caution. Nous espérons, en retour, un respect des lieux équivalent à notre confiance.

ETAT DES LIEUX

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront fait au début et à la fin du séjour par le propriétaire et le locataire. Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien au cours de location seront à la charge du locataire. D'autre part, le locataire autorise le propriétaire à effectuer toutes réparations dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location, ceci sans prétendre à une indemnité ou à une réduction du loyer, sauf accord entre les parties.

UTILISATION DES LIEUX

Selon la formule consacrée (mais qu'il n'est parfois pas inutile de rappeler...) : le locataire jouira de la location de manière paisible. A son départ, il devra remettre en ordre les mobiliers et objets éventuellement déplacés. Il s'engage également à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée ; si vous ne souhaitez pas effectuer le ménage, merci de nous prévenir au moment de la réservation afin que nous puissions planifier cette tâche, en échange de laquelle il vous sera demandé la somme de 50 €.

LES CHARGES

Elles sont comprises dans le montant de la location, ainsi que la taxe de séjour. Sont également inclus, dans la mesure d'une utilisation raisonnable : le bois pour le poêle ou la cheminée.

LES DRAPS ET LE LINGE DE TOILETTE

Ils sont fournis sans taxation supplémentaire et devront être déposés en fin de séjour dans le lieu prévu à cet effet. Pensez toutefois à amener des draps de plage, pour vos baignades en piscine ou en lacs.

INTERNET

Connexion illimitée sans supplément.

CONDITIONS D'ANULATION

Avant l'entrée en jouissance : sauf cas de force majeure signalé six semaines avant l'arrivée, les arrhes restent acquises au propriétaire ; toutefois, elles pourront être restituées si le gîte a pu être reloué pour la même période et au même prix. Si le locataire ne s'est pas présenté le premier jour de la location et passé un délai de 24 heures sans avis notifié au propriétaire : les arrhes restent acquises au propriétaire, lequel dispose de sa location.

INTERRUPTION DU SEJOUR

En cas d'interruption en cours de séjour par le locataire et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause : il ne sera procédé à aucun remboursement.

LES ANIMAUX

Chez Hortense et Lola : prévenir de la présence d'animaux de compagnie au moment de la location.

Ferme du Monthury : désolé, mais les animaux de compagnie ne sont pas acceptés en raison de la présence des nôtres, qui sont assez exclusifs.

ASSURANCE

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait ; il lui revient donc de vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit les risques « villégiature » (locations de vacances), ou de prévoir une extension dans ce sens.

...Bon séjour dans nos gîtes !

CONTRAT DE LOCATION

Entre le gérant (cocher la case correspondant à la location choisie) :

Florence Perruchoud, 3 route des Nans, 39300 Le Larderet (Chez Hortense et Lola)

Constance Rameaux, Ferme du Monthury, 39300 Les Nans (Le Monthury)

Et le locataire

Nom..... Prénom.....

Adresse complète

Tel Portable

E-mail

Il a été convenu ce qui suit :

Location du gîte Chez Hortense et Lola Le Monthury

Nombre de personnes (capacité max 6 personnes) : adultes et enfants

Animaux non oui Si oui lesquels

Durée du séjour :

Arrivée le après 16 heures

Départ le avant 11 heures

Tarif du séjour : euros

Option ménage (*si vous ne comptez pas faire le ménage en partant, merci de nous prévenir afin que nous puissions planifier ce service*). Coût du service : 50 €

oui non

La réservation sera effective à réception de deux exemplaires du présent contrat daté, signé, et accompagné d'un chèque pour les arrhes de 200 euros à l'ordre de Florence Perruchoud (« Chez Hortense et Lola ») ou de Constance Rameaux (« Le Monthury »). Nous vous retournerons un exemplaire contresigné. Le solde sera à verser en début de séjour.

J'ai pris connaissance des conditions générales de location

Fait à le Fait à le

La gérante Le locataire